

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **9 décembre 2013 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté
Monsieur Danis Beauvillier

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et monsieur Pierre St-Onge, greffier, sont également présents.

Après la prière d'usage, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

13-12-398

Approbation de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

13-12-399

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013.

ADOPTÉE

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires. Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal ont été déposées entre les mains du greffier, dans les délais prescrits, selon le rapport de ce celui-ci.

ADOPTÉE

13-12-400

Avis de motion - Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville.

13-12-401

Présentation et adoption du projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Princeville soit adopté tel que déposé et présenté par le conseiller Danis Beauvillier.

ADOPTÉE

13-12-402

Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2014

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le calendrier des séances ordinaires 2014 du conseil municipal qui auront lieu en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville :

Lundi : 20 janvier 2014 à 19 h 30
Lundi : 10 février 2014 à 19 h 30
Lundi : 10 mars 2014 à 19 h 30
Lundi : 14 avril 2014 à 19 h 30
Lundi : 12 mai 2014 à 19 h 30
Lundi : 9 juin 2014 à 19 h 30
Lundi : 14 juillet 2014 à 19 h 30
Lundi : 11 août 2014 à 19 h 30
Lundi : 8 septembre 2014 à 19 h 30
Lundi : 20 octobre 2014 à 19 h 30
Lundi : 10 novembre 2014 à 19 h 30
Lundi : 8 décembre 2014 à 19 h 30
Lundi : 15 décembre 2014 à 19 h 30 - Budget 2015
Lundi : 15 décembre 2014 à 20 h

ADOPTÉE

13-12-403

Participation pour les deux nouveaux élus à une formation sur l'éthique

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la participation des conseillers Claude Ménard et Danis Beauvillier à une formation obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui aura lieu le 29 mars 2014 à Saint-Louis-de-Blandford, et d'autoriser la trésorière à en payer le coût à la Fédération québécoise des municipalités, soit 400 \$, plus les taxes applicables, pour chaque participant et d'assurer le remboursement des frais de chacun d'eux sur présentation des pièces justificatives, conformément aux règles de remboursement applicables à la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Plan triennal de répartition et des destinations des immeubles de la Commission scolaire des Bois-Francs - Dépôt

Indicateurs de gestion 2012 - Déposés tels que présentés par le maire, Gilles Fortier, et que ce rapport soit publié sur le site web de la Ville.

13-12-404

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques :

- En date du 12-11-2013 au 08-12-2013 :
 - nos A33760 à A34086 & M1205 à M1210 203 714,02 \$
 - chèque annulé : A34069 et A33614
- dépôts salaires de la période 201345 à 201349

ADOPTÉE

13-12-405

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 9 décembre 2013

- nos A34087 à A34245

1 106 438,94 \$

ADOPTÉE

Résultats financiers de Patrimoine Princeville - Dépôt

13-12-406

Avis de motion - Règlement concernant l'imposition pour 2014 des taxes foncières et de compensation

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement concernant l'imposition pour 2014 des taxes foncières et de compensation.

13-12-407

Avis de motion - Règlement concernant l'imposition pour 2014 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet l'imposition pour 2014 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

13-12-408

Avis de motion - Règlement concernant la tarification 2014 pour le service d'aqueduc

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2014 pour le service d'aqueduc.

13-12-409

Avis de motion - Règlement concernant la tarification 2014 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2014 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

13-12-410

Modification de la résolution de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de remplacer les mots suivants de la résolution 13-08-257 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 12 août 2013 :

« en accordant un don de 100 000 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, réparti en 5 versements annuels de 20 000 \$, le 1^{er} mars de chaque année, à compter de l'année 2014 jusqu'à l'année 2018 inclusivement. »

par les mots :

« en accordant un don de 20 000 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, payable le 1^{er} mars 2014 à même les crédits budgétaires de l'année 2014 et en recommandant au conseil municipal de faire pareil autres dons le 1^{er} mars de chaque année de 2015 à 2018 inclusivement et de voter les crédits budgétaires nécessaires à chacune des années respectives. »

De préciser que la présente modification a effet rétroactif au 12 août 2013.

ADOPTÉE

13-12-411

Renouvellement 2014 - Contrat d'entretien de logiciels et progiciels

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées, au coût de 26 603,85 \$ (avant taxes), pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 avec la compagnie ACCEO Solutions inc.

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE

13-12-412

Annulation de solde sur règlement d'emprunt

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2011-192 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 259 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'il existe un solde de 126 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2011-192 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2011-192 soit réduit de 385 000 \$ à 259 000 \$.

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE

13-12-413

Modification du financement et autorisation de transfert de fonds pour le pavage de la rue Mgr Poirier

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de supprimer dans l'avant-dernier paragraphe de la résolution numéro 13-09-302 adoptée lors de la séance du 9 septembre 2013, les mots « et la différence par la réserve pour le pavage de rues. »

D'ajouter avant le dernier paragraphe de la résolution numéro 13-09-302 adoptée lors de la séance du 9 septembre 2013, le paragraphe suivant :

« D'autoriser un transfert de fonds à même les revenus de taxes supplémentaires pour le montant excédant le poste de G/L 03.630.01-711. »

ADOPTÉE

13-12-414

Démission d'un pompier

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accepter la démission du pompier Clément Houle avec prise d'effet le 14 janvier 2013.

ADOPTÉE

13-12-415

Embauche d'une employée au restaurant

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier l'embauche de Mme Lucie Anctil comme préposé au restaurant de l'aréna, à compter du 9 novembre 2013.

Que ses conditions de travail soient celles indiquées à la convention collective de travail.

ADOPTÉE

13-12-416

Nomination au comité de SST

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de nommer M. Pierre Bouffard préventionniste du Service incendie comme membre du comité de santé et sécurité au travail de la Ville de Princeville.

De préciser que le conseil mandate le comité de santé et sécurité au travail de la Ville de Princeville pour agir également comme comité de santé et sécurité au travail pour le schéma de couverture de risque incendie de la MRC de l'Érable et de la MRC d'Arthabaska (dans ce dernier cas, pour les municipalités de Saint-Norbert-d'Arthabaska et Sainte-Hélène-de-Chester uniquement).

ADOPTÉE

13-12-417

Service de récupération d'animaux - Contrat 2014

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de retenir les services de récupération des chiens et chats de Jocelyne et Christian Houle au coût de 50 \$ par mois, avant taxes, pour l'année 2014.

ADOPTÉE

13-12-418

Entente pour les services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil autorise le renouvellement de l'entente pour les services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne sur le territoire de la Ville de Princeville ;

Que ce renouvellement soit pour une durée de trois ans à compter de la signature de l'entente.

QU'un montant de 858,30 \$ soit attribué à la Croix-Rouge canadienne, pour la première année de l'entente et que pour chaque année subséquente, le montant de la contribution annuelle soit calculé en fonction d'un montant de 0,15 per capita.

ADOPTÉE

13-12-419

Ratification de l'addenda numéro 1 à l'entente relative à des travaux municipaux du projet du Golf La-Fontaine, phase II

ATTENDU QUE des faits connus des parties à la signature de l'entente initiale mais non intégrés dans celle-ci militent en faveur de la signature d'un addenda à l'entente relative à des travaux municipaux du projet du Golf La-Fontaine, phase II.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver et de ratifier l'addenda numéro 1 à l'entente relative à des travaux municipaux du projet du Golf La-Fontaine, phase II, dûment signé entre les représentants des parties le 31 octobre 2013.

Que l'addenda numéro 1, conformément à son libellé, ait un effet rétroactif à la date de signature de l'entente initiale.

ADOPTÉE

13-12-420

Ratification de l'addenda numéro 1 à l'entente relative à des travaux municipaux du projet de développement Gagnon

ATTENDU QUE des faits connus des parties à la signature de l'entente initiale mais non intégrés dans celle-ci militent en faveur de la signature d'un addenda à l'entente relative à des travaux municipaux du projet de développement Gagnon.

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver et de ratifier l'addenda numéro 1 à l'entente relative à des travaux municipaux du projet de développement Gagnon, dûment signé entre les représentants des parties le 31 octobre 2013.

Que l'addenda numéro 1, conformément à son libellé, ait un effet rétroactif à la date de signature de l'entente initiale.

ADOPTÉE

13-12-421

Adoption du règlement no 2013-245 décrétant une participation au développement résidentiel Gagnon, ainsi qu'un emprunt de 382 000 \$

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Claude Côté, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2013-245 décrétant une participation au développement résidentiel Gagnon, ainsi qu'un emprunt de 382 000 \$. »

ADOPTÉE

13-12-422

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement no 2013-242 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 1 094 000 \$

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement modifiant le règlement no 2013-242 décrétant une participation au développement résidentiel phase II du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 1 094 000 \$.

13-12-423

Regroupement d'achats UMQ pour carburants en vrac

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu la Ville de Princeville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2014 au le 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales.

QU'un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

QUE la Ville de Princeville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat.

QUE la Ville de Princeville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

QUE la Ville de Princeville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville de Princeville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0080 \$ (0,8 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150 \$.

ADOPTÉE

13-12-424

Résolution pour le dépôt d'un projet au PMVI d'Hydro-Québec

ATTENDU QUE la Ville de Princeville est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction d'une ligne électrique monoterne d'Hydro-Québec à 120 kv pour intégrer au réseau d'Hydro-Québec le parc éolien de l'Érable sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 160 926 \$ et que les organismes admissibles de la MRC de l'Érable se sont entendus pour la partager comme suit :

Municipalité admissible	%	Montant PMVI
Sainte-Sophie-d'Halifax	68 %	109 430 \$
Princeville	21 %	33 794 \$
Saint-Ferdinand	7 %	11 265 \$
Plessisville Paroisse	4 %	6 437 \$
	100 %	160 926 \$

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 17 septembre 2013, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère au Programme de mise en valeur intégrée, et autorise le maire et le greffier à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

D'autoriser le directeur général à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, les fiches d'initiative, dont la fiche d'initiative pour le projet d'installation d'une série de 25 luminaires pour éclairer une piste cyclable et piétonnière de près d'un kilomètre reliant un quartier résidentiel et le réseau de passage piétonnier jusqu'au Parc Multisport.

ADOPTÉE

13-12-425

Modification de la résolution 13-11-371 - Droits de passage - Club Auto-neige des Bois-Francis inc.

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de remplacer la vitesse de « 20 km/heure » par « 30 km/heure » dans le 4^e paragraphe de la résolution 13-11-371 adoptée le 11 novembre 2013.

ADOPTÉE

13-12-426

Droits de passage sur la rue Jérémie-Pacaud - Club Sport 4 de l'Érable inc.

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le Club Sport 4 de l'Érable inc. à partager la rue Jérémie-Pacaud et l'emprise du prolongement futur de cette rue sur une distance totale de 756 mètres.

QUE la signalisation requise soit aux frais du Club.

ADOPTÉE

13-12-427

Adoption du règlement no 2013-246 modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Danis Beauvillier, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2013 ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été placées à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE le greffier a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement no 2013-246 modifiant le règlement no 2004-85 concernant la tarification du site des neiges usées ».

ADOPTÉE

13-12-428

Résolution pour le dépôt de projets MADA

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser deux projets dans le cadre d'une demande d'aide financière en vertu du programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), 2013-2014 soit le projet d'acquisition et d'installation de lumières sur le parc linéaire entre la rue Mgr Poirier et le boulevard Carignan et le projet visant l'achat et l'installation de 3 modules pour les aînés afin d'établir un parcours santé ;

Que la Ville de Princeville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de chacun des projets.

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les formulaires de demande d'aide financière et la convention, le cas échéant.

ADOPTÉE

13-12-429

Association des proches aidants Arthabaska-Érable

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder à l'Association des proches aidants Arthabaska-Érable la gratuité de la salle Pierre-Prince du Centre communautaire Pierre-Prince, le 26 mars 2014, de 9 h à 12 h, dans le cadre de leur tournée de sensibilisation.

D'accorder à cet organisme le statut « d'organisme local » compte tenu de leur implication pour les proches aidants de Princeville avec tous les avantages s'y rattachant.

ADOPTÉE

13-12-430

Budget 2014 de l'OMH

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation de Princeville a transmis une demande d'approbation du budget 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, et unanimement résolu d'approuver le budget 2014 présenté par l'Office Municipal d'Habitation de Princeville pour un déficit de 128 334 \$.

QUE le conseil consent à verser selon la Loi, un montant de 12 833 \$ représentant 10 % du déficit approuvé par la SHQ.

ADOPTÉE

13-12-431

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Coté qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville.

13-12-432

Adoption du premier projet de règlement PRU1-1304 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement PRU1-1304 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville.

De fixer l'assemblée publique de consultation relativement à ce premier projet de règlement au 20 janvier 2014, à 18 h 30, à la salle du conseil municipal.

ADOPTÉE

13-12-433

Adoption du second projet de règlement no PRU2-1303 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 11 novembre 2013 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 décembre 2013 sur ce premier projet de règlement, immédiatement avant la présente séance ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un second projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement no PRU2-1303 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-12-434

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville.

13-12-435

Adoption du premier projet de règlement PRU1-1305 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement PRU1-1305 modifiant le règlement no 89-212 de l'ancienne Paroisse de Princeville.

De fixer l'assemblée publique de consultation relativement à ce premier projet de règlement au 20 janvier 2014, à 18 h 30, à la salle du conseil municipal.

ADOPTÉE

13-12-436

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un Règlement modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

13-12-437

Adoption du premier projet de règlement no PRU1-1306 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement no PRU1-1306 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville.

De fixer l'assemblée publique de consultation relativement à ce premier projet de règlement au 20 janvier 2014, à 18 h 30, à la salle du conseil municipal.

ADOPTÉE

13-12-438

Vente d'un terrain au 115 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Gabriel Lapointe et Marjory Guérard ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 4 982 323 du cadastre du Québec (115 rue Lecours) pour le prix de 17 714,85 \$ avant les taxes applicables.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

13-12-439

Contrat pour la mise à jour des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit confier un mandat de service professionnel pour la mise à jour de ses règlements d'urbanisme suite à l'aboutissement de la refonte du schéma d'aménagement de la MRC de l'Érable qui est entré en vigueur récemment ;

ATTENDU QUE la proposition du Groupe IBI/DAA reçue de pour la mise à jour des règlements d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de confier le contrat pour la mise à jour des règlements d'urbanisme de la Ville de Princeville à Groupe IBI/DAA, pour une somme de 19 800 \$ avant taxes, conformément à la proposition de cette entreprise de novembre 2013.

ADOPTÉE

13-12-440

Demande de participation financière pour le 16^e Concours québécois en entrepreneuriat de l'Association Régionale de Développement Économique du Centre-du-Québec

Sur proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement d'accepter de contribuer à un partenariat financier à la hauteur de 500 \$ en faveur de l'Association Régionale de Développement Économique du Centre-du-Québec pour l'organisation de son 16^e Concours québécois en entrepreneuriat, dont la remise des prix se fera le 7 mai 2014 à Villeroy dans la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

13-12-441

Demande sur les boissons énergisantes

ATTENDU QUE les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains ;

ATTENDU QUE le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain ;

ATTENDU QUE plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents ;

ATTENDU QUE la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents ;

ATTENDU QU'à l'instar de plusieurs organisations oeuvrant en santé publique, la Ville de Princeville est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes ;

ATTENDU QUE la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

13-12-442

Modification de la résolution 13-10-337 relative au Club de patinage artistique

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de remplacer le 2^e paragraphe de la résolution numéro 13-10-337 adoptée par le conseil municipal, pour qu'il se lise comme suit:

« QUE ces heures gratuites ne sont attribuées mensuellement qu'après que les premières dix (10) heures soient utilisées et facturées au club de patinage artistique de Princeville à compter du 1^{er} septembre 2013. »

ADOPTÉE

13-12-443

Adhésion Télévision Communautaire de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de devenir membre de la Télévision Communautaire de l'Érable inc. et de payer le coût de cette adhésion au montant de 30 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

13-12-444

École secondaire Sainte-Marie

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder un don 250 \$ à l'école Sainte-Marie de Princeville afin de permettre à cette institution d'offrir des prix pour souligner la collaboration, l'implication, l'effort et la ténacité de plusieurs élèves lors du gala des mérites qui se déroulera le 27 mai 2014.

ADOPTÉE

13-12-445

Association de la fibromyalgie des Bois-Francs

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder un don 100 \$ à l'Association de la fibromyalgie des Bois-Francs afin de permettre de continuer de soutenir et d'œuvrer auprès des personnes atteintes de fibromyalgie.

ADOPTÉE

13-12-446

Appui à la persévérance scolaire des jeunes centricois

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

ATTENDU QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'appuyer les Journées de la persévérance scolaire.

QU'à cette fin, la Ville de Princeville s'engage à porter fièrement le ruban et à hisser le drapeau de la persévérance scolaire lors des Journées de la persévérance scolaire en février 2014, soulignant ainsi les efforts des jeunes de notre ville.

ADOPTÉE

Période de questions

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

Ajournement de la séance à 20 h. La séance est reprise à 20 h 10. La période de questions se poursuit.

13-12-447

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Pierre St-Onge, greffier

Gilles Fortier, maire